

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p><b>Office du personnel de l'Etat</b></p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement 01.07.1977	Date de révision 01.12.2009	Date de mise en application 01.07.1977
1. Dénomination de la fonction <b>Statisticien spécialiste 2-statisticienne spécialiste 2</b>		Code fonction 2.08.007	
2. But de la fonction Procéder à des études poussées en matière économique, démographique ou dans tout autre domaine spécialisé couvert par la statistique publique, ainsi qu'à concevoir, élaborer et analyser des statistiques dans des domaines divers.			
3. Description de la fonction Les activités principales initiales dévolues à la fonction sont les mêmes que celles décrites pour la fonction de statisticien spécialiste – statisticienne spécialiste 2.08.004 :  La principale différence réside dans le fait que le/la statisticien/ne spécialiste possède une plus grande capacité d'autonomie et d'anticipation, ainsi qu'une attitude proactive. L'expérience professionnelle et la maîtrise du métier constituent donc les principales différences avec le poste d'économiste statisticien.avec en sus les activités suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à la définition de son programme de travail;</li> <li>- percevoir que la révision d'une statistique est nécessaire en raison de la connaissance du dossier et du contexte;</li> <li>- être à même de proposer des publications en phase avec les préoccupations des utilisateurs;</li> <li>- apporter des idées nouvelles en matière de production et d'analyse.</li> </ul>			
4. Exigences de la fonction Formation complète en sciences économiques, ou formation jugée équivalente, en lien avec la statistique publique, et une orientation économie appliqué, économétrie ou encore statistique.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	D	J	A	I	Cl. max. 21
Points	58	17	57	5	59	Total 196